

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 15 mars 2016

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 mars 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-03-21-BD-10 :

ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 7.3..

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy signé en date du 20 février 2012 et ses avenants,
VU l'article 12.2 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole, en vue du développement du Pôle Santé Innovation de Mercy, de permettre l'implantation du siège social de l'Union Départementale des Associations Familiales de Moselle porté par la SCCV JM MERCY,
VU les modalités de cession de la parcelle 7.3 suivantes :

Maître d'ouvrage

- SCCV JM MERCY (en cours de constitution), représentée par Monsieur Julien COFFION.

Droits à construire

- 2 193 m² de surface de plancher (SP).

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à 328 950 € HT, TVA sur marge en sus, sur la base du prix bilan de 150 € HT/m² de SP.
- Toute surface de plancher supérieure aux 2 193 m² de la présente demande d'agrément, dont l'acquisition serait sollicitée par la SCCV JM MERCY, sera facturée sur la base du prix bilan par m² de surface de plancher supplémentaire et devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'agrément.

Modalités de paiement

- Un acompte de 10% du prix HT sera versé à la signature de la promesse synallagmatique de vente, soit 32 895 €,
- Le solde du prix de vente est payable à la signature de l'acte réitératif de vente.

DECIDE d'agr er les modalit es de cession de la parcelle 7.3, situ e sur la Commune d'Ars-Laquenexy, au profit de la SCCV JM MERCY, en vue de l'implantation du si ge social de l'Union D partementale des Associations Familiales de Moselle (UDAF Moselle).

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mars 2016
Pour le Pr sident et par d l gation
Le Directeur G n ral des Services

H l ne KISSEL

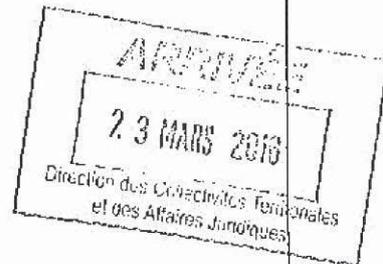


BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 21 mars 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 15.3. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 10 – ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 7.3. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 11 – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 13. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 12 – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 21. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 13 – ZAC du Parc du Technopôle : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité arrêté au 31-12-2014. <i>Annexe</i> : Note de conjoncture. <i>Annexe</i> : Tableau financier. <i>Annexe</i> : Tableau des acquisitions. <i>Annexe</i> : Tableau des cessions. <i>Annexe</i> : Plan de situation. <i>Annexe</i> : Avenant n° 1 à l'acte d'apport entre Metz Métropole et la SAREMM. <i>Annexe</i> : Convention financière relative aux avances de trésorerie entre Metz Métropole et la SAREMM.	1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 22 mars 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

